



**Intitulé du projet :** Programme de Renforcement de la Gouvernance Locale de l'Eau et de l'Assainissement En Haïti (REGLEAU)

## **APPEL A PROPOSITIONS**

**Objet :** Études techniques de cinq (5) SAEP et d'un (1) point d'eau

DATE : 21 août 2019

---

## 1. Mise en contexte

---

Le secteur eau potable et assainissement (EPA) fait face à de nombreux défis en dépit des efforts déployés depuis la mise en route de la réforme institutionnelle avec la publication de la loi-cadre de 2009. La déconcentration a été amorcée avec la création des Offices Régionaux d'Eau Potable et d'Assainissement (OREPA), mais ces structures n'ont pas encore été dotées des outils légaux nécessaires à leur mission. La décentralisation (avec le transfert de la maîtrise d'ouvrage vers les structures communales ou intercommunales) qui devrait suivre la déconcentration n'est toujours pas effective.

Pour appuyer le transfert de la maîtrise d'ouvrage EPA vers les municipalités, la Direction du Développement et de la Coopération de la Confédération Suisse a initié le programme REGLEAU (Renforcement de la Gouvernance Locale de l'Eau et de l'Assainissement en Haïti) dont la mise en œuvre est confiée à HELVETAS. Ce programme, exécuté en partenariat avec la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) et des institutions locales dont GRIDE et EXSSA, a pour mission d'appuyer le changement vers une nouvelle vision d'organisation du secteur EPA avec une maîtrise d'ouvrage décentralisée dont les municipalités sont le pivot, et un accompagnement aux autres acteurs clés du secteur (secteur privé, organisations de la société civile). Dans sa phase 1 (2018 – 2022), le programme soutiendra la mise en place d'un service EPA local fourni de manière efficace, durable, équitable, participative et transparente dans les communes d'intervention, avec une approche consistant à « mettre les acteurs au centre ».

Les actions pour la première phase vont se dérouler prioritairement au niveau des quatre municipalités sélectionnées lors de la phase préparatoire (Jacmel, La Vallée-de-Jacmel, Bainet, Marigot) et se concentreront autour des cinq composantes du programme qui sont :

- L'accompagnement des collectivités
- L'accompagnement de la DINEPA
- L'augmentation de l'accès aux services EPA et la mise en place d'un fonds d'urgence EPA
- Le renforcement de la société civile et la promotion du genre et de l'équité sociale
- La promotion du dialogue et de la concertation entre les acteurs.

Dans le cadre de la troisième composante, les quatre municipalités, avec l'appui de REGLEAU et de l'URD Sud-Est, viennent de boucler un processus de *planification courte*, aboutissant - après des études de pré-faisabilité - à la sélection d'environ deux systèmes d'eau potable à réhabiliter par commune avec l'appui du programme REGLEAU. Des études plus poussées sont nécessaires pour confirmer ou infirmer la faisabilité technique des projets d'extension et/ou de réhabilitation de ces systèmes et proposer une mise en exploitation plus adéquate.

Le présent appel à proposition vise à recruter deux (2) prestataires pour réaliser lesdites études techniques. Ainsi, HELVETAS (en appui aux municipalités précitées) invite les fournisseurs ayant une expérience prouvée dans le domaine des études de faisabilité technique d'ouvrages d'eau potable, à présenter leurs propositions techniques et financières pour la réalisation de ces études divisées en deux (2) lots<sup>1</sup> :

- Lot 1 : Bainet (2 SAEP et un point d'eau)
- Lot 2 : Marigot et La-Vallée-de-Jacmel (3 SAEP).

---

<sup>1</sup> Voir détails en annexe 2

---

## **2. Objectifs des études techniques**

---

Les objectifs de ces études techniques sont les suivants :

- Mener un diagnostic technique et opérationnel des systèmes d'eau potable retenus dans les deux lots sur la base de critères d'appréciation préalablement définis ;
- Réaliser les études techniques nécessaires pour l'extension et/ou la réhabilitation des systèmes
- Faire des recommandations sur la viabilité technique et économique des systèmes.

---

## **3. Mandat des prestataires**

---

Les prestataires sélectionnés doivent préparer les dossiers techniques pour l'extension et/ou la réhabilitation et l'opérationnalisation de ces systèmes en étroite collaboration avec les Mairies partenaires et l'URD Sud-Est, et en impliquant les usagers/usagères dans les choix techniques et financiers retenus.

Plus spécifiquement, les prestataires ont pour mission de :

- Réaliser un diagnostic technique des différents ouvrages existants (captages, forage, réservoirs, kiosques/fontaines, lignes de tuyauterie, etc.) ;
- Fournir des informations sur la fonctionnalité et la gestion actuelle des systèmes ;
- Recenser les usagers actuels et potentiels des systèmes qui seront étendus et/ou réhabilités (recensement des ménages au moyen de tablettes numériques) ;
- Etablir les calculs de la disponibilité en eau des sources et les besoins d'approvisionnement en eau potable des localités ciblées (avec une projection sur 20 ans) ;
- Réaliser les études topographiques détaillées pour les SAEP et points d'eau sélectionnés ;
- Réaliser les tests de labo indiquant la qualité de l'eau des sources et puits. ;
- Proposer, de manière détaillée et précise, les interventions techniques nécessaires pour l'extension et/ou la réhabilitation de ces SAEP et point d'eau (au regard du diagnostic technique réalisé et des prescriptions du RTN de la DINEPA) ;
- Réaliser le schéma hydraulique (calcul de la tuyauterie) pour les lignes d'adduction et de distribution ;
- Etablir les métrés détaillés et précis des quantités des travaux et ouvrages à réaliser ainsi que le budget détaillé nécessaire ;
- Proposer le plan de masse de chacun des SAEP et point d'eau, les plans hydrauliques et les plans des ouvrages de génie civil ;
- Proposer les mesures de protection des ouvrages, le cas échéant (captages et réservoirs principalement) ;
- Proposer, pour chaque SAEP et point d'eau, une tarification adaptée pouvant couvrir les besoins de réparation et d'entretien régulier ;

- Discuter des propositions techniques intermédiaires avec les autorités locales, les gestionnaires éventuels, l'URD Sud-Est et des représentants d'usagers (lors d'une réunion de restitution) ;
- Fournir le cahier des prescriptions techniques définissant le contenu des travaux prévus et les exigences techniques à respecter lors de la mise en œuvre ;
- Préparer les rapports finaux des études suivant le format en annexe 1 et en incluant les recommandations des acteurs (recueillies lors de réunions de restitution de chaque étude).

Les prestataires devront en outre accepter d'encadrer d'éventuels stagiaires lors de la réalisation de ces études dans une logique de formation pratique sur le terrain.

---

#### **4. Rapports et documents à remettre par les prestataires**

---

##### 4.1 Base de données

Les prestataires soumettront sur support numérique une base de données des caractéristiques géographiques, techniques, sociales (recensement des usagers) relevés sur le terrain soit lors des observations physiques, soit lors du recensement ou des entretiens menés pour chaque système ou point d'eau étudié.

##### 4.2 Rapport intermédiaire et final

Les prestataires remettront les documents d'étude de chaque système (rapport narratif, budget, calendrier, plans et prescriptions techniques) sur support papier et sur support informatique (clé USB) selon la séquence suivante :

- Un rapport intermédiaire incluant les chapitres mentionnés à l'annexe 1.
- Un rapport final constituant le document technique complet d'exécution des travaux prévus (après restitution aux acteurs et prise en compte des recommandations).

##### 4.3 Format des documents à remettre par le prestataire au terme de son mandat

Les rapports intermédiaires et finals seront fournis sur papier au format 8½" x 11". Il comportera toutes les annexes pertinentes. Les plans seront remis sur format Autocad et pdf. Les fichiers électroniques correspondant aux rapports seront fournis sur clé USB.

---

#### **5. Calendrier**

---

Les prestataires proposeront un calendrier pour la réalisation de ces études pour le lot choisi.

---

#### **6. Budget prévisionnel**

---

Les prestataires proposeront un budget prévisionnel tenant compte des dispositions suivantes :

- Dépenses gérées directement par les Mairies :
  - Frais aux Guides accompagnant le prestataire sur le terrain
  - Mobilisation communautaire et rafraichissement pour les réunions de restitution.
- Études topographiques :
  - A réaliser avec station totale (à la charge du prestataire)

- La longueur des réseaux n'étant pas connue, les coûts devront être présentés au kilomètre. Le coût total sera connu et facturé après la réalisation des relevés sur le terrain.
- Contrôle de la qualité des sources et puits :
  - À la diligence du prestataire, des tests doivent être réalisés au laboratoire principal de la DINEPA à Port-au-Prince.
  - Les prélèvements d'échantillons seront faits en conformité avec le protocole défini par ledit laboratoire.
- Présentation du budget
  - Un budget séparé devra être présenté pour la réalisation de l'étude de chaque système ou point d'eau indiqué dans la liste (voir annexe 2).

---

## **7. Profil des prestataires**

---

- Diplôme universitaire en génie civil ou génie hydraulique
- Au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de la conception et la réalisation de réseaux d'eau potable en milieu rural
- Capacité à travailler en équipe avec d'autres compétences (sociologue, économiste, topographe, informaticien, etc.)
- Expertise confirmée en matière d'hydraulique
- Bonne maîtrise des approches et méthodologies participatives
- Maîtrise des méthodes de coaching et de formation des adultes
- Capacité à collaborer avec différents types d'acteurs/partenaires (autorités locales, organisations de la société civile, DINEPA, etc.)
- Excellente capacité de communication et de rédaction de rapports en français
- Bonne capacité d'application de techniques et d'outils informatiques
- Connaissance de l'approche d'HELVETAS pour la mise en œuvre de projets d'eau potable.

---

## **8. Dossiers de candidature**

---

Le dossier doit comprendre :

- La proposition technique, incluant notamment :
  - Une note méthodologique pour la réalisation de la mission, relatant la compréhension du mandat et les étapes et méthodes proposées pour mener à bien le travail ;
  - Le curriculum vitae détaillé du consultant principal, et éventuellement ceux d'autres personnes associées à la réalisation du travail ;
  - L'expérience dans des missions similaires
  - Le calendrier de réalisation du mandat.

- La proposition financière, au regard des dispositions indiquées au point 6.

---

## 9. Soumission des propositions

---

Les propositions techniques et financières doivent être envoyées dans des enveloppes séparées et cachetées aux adresses suivantes :

**HELVETAS Swiss Intercooperation**

1, Impasse Larose, Rue Mercier Laham, Delmas 60  
HT 6120 Pétion-Ville

Ou

**HELVETAS Swiss Intercooperation**

Route de Lamandou 3  
Jacmel, Haïti

OU

Aux adresses des Mairies concernées (en fonction du lot considéré)

- **La-Vallée-de-Jacmel**, Route du Lycée Philippe Jules, La-Vallée-de-Jacmel, Haïti
- **Mairie de Marigot**, rue Saint Jean, Marigot, Haïti
- **Mairie de Baintet** située à Camagnol, Baintet, Haïti

***La date limite de réception des candidatures est fixée au mercredi 28 août 2019 à 13 heures.***

---

## 10. Délai de validité

---

Les propositions doivent être valides pour une période de 90 jours, à partir de la date de clôture ci-dessus.

---

## 11. Remarques

---

- 1- Un seul lot pourra être attribué à un même prestataire.
- 2- Les propositions techniques comptent pour 70% de la note et les propositions financières pour 30% de la note. Les propositions techniques qui n'atteignent pas une note minimale de 50/100 seront éliminées du processus de sélection. En pareil cas, les enveloppes contenant les offres financières ne seront pas ouvertes.
  - Les propositions techniques seront évaluées comme suit :
    - Compréhension du mandat : 10%
    - Qualification et expériences du consultant principal et de l'équipe proposée : 10%
    - Calendrier proposé pour remplir la mission : 10%
    - Méthodologie : 40%
  - La note pour les propositions financières (sous réserve des dispositions du point 3. ci-dessus) sera calculée comme suit :

$$\left( P_{\min} \times 30 \right)$$

Note = -----

P

- Pmin = prix de la proposition ayant le prix le plus bas dans la fourchette admissible (voir pt. 3)
  - P = prix de la proposition à évaluer
- 3- Les propositions financières dont le montant diffère de plus ou moins 15% du budget confidentiel pour les études seront aussi éliminées du processus de sélection.
  - 4- Le commanditaire se réserve le droit de ne retenir aucune proposition à la suite de cet appel à propositions.

---

## 12. Annexes

---

### **Annexe 1 : FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS DES ÉTUDES TECHNIQUES**

(système existant, à réhabiliter et étendre)

- I- INTRODUCTION ET CONTEXTE
  - a. Contexte et objectif de l'étude
  - b. Méthodologie adoptée
  
- II- DIAGNOSTIC TECHNIQUE DE L'ÉTAT ACTUEL DES OUVRAGES EXISTANTS
  - a. Captage
  - b. Bassin de contrôle ou de sédimentation
  - c. Réseau d'adduction
  - d. Ouvrages de Stockage
  - e. Ouvrages de régulation
  - f. Ouvrages de traverse
  - g. Réseau de distribution
  - h. Ouvrages de distribution
  
- III- ÉTUDE DE LA DISPONIBILITÉ ET DES BESOINS EN EAU
  - a. Normes techniques adoptées
  - b. Description de la ou des sources et calcul de la disponibilité en eau
  - c. Présentation des localités d'approvisionnement et calcul des besoins en eau (séparer les localités déjà approvisionnées, les localités d'extension, ...)
  - d. Tableau comparatif des besoins et de la disponibilité en eau
  
- IV- CONCEPTION ET DIMENSIONNEMENT DU SYSTÈME
  - a. Description générale du système proposé et plan d'ensemble (croquis général)
  - b. Calcul et description du réseau hydraulique
  - c. Description des interventions prévues au niveau du système existant
  - d. Description des mesures de renforcement ou d'extension du système existant
  
- V- STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE PROPOSÉE
  - a. Modalités de gestion technique et financière
  - b. Participation locale

c. Chronogramme de mise en œuvre

VI- DEVIS DÉTAILLÉS DES INTERVENTIONS PRÉVUES

VII- ANNEXES

- a. Cahier des prescriptions techniques
- b. Tableau détaillé des localités, des populations, des besoins en eau actuels, futurs et des modes d’approvisionnement
- c. Croquis général du système
- d. Profil en long du réseau hydraulique et tableau détaillé (tronçon, Longueur, Diamètre, ouvrages prévus, localités d’approvisionnement)
- e. Plan des ouvrages de génie civil
- f. Plan opérationnel détaillé de mise en œuvre des travaux
- g. Devis détaillé des interventions prévues (pour chaque ouvrage, fournir les détails de matériaux et main d’œuvre)
- h. Données des études topographiques et des calculs hydrauliques.

**Annexe 2 : Liste des SAEP et points d’eau**

**Lot 1 : Commune de Bainet**

• **SAEP La Brésilienne (Source Boursicot)**

**Localisation :**

- La Brésilienne (1<sup>ère</sup> section communale de Bainet)
- Accès plus ou moins facile
- Coordonnées du réservoir :
- 

Altitude	Latitude	Longitude
447 m	18° 21' 28.0''	072° 66' 30.2''

**Ouvrages :**

- 1 boîte de captage
- 1 ligne d’adduction
- 1 ligne de distribution
- 1 réservoir de stockage
- 10 fontaines

**Remarques :**

- Étudier la possibilité de repositionner les fontaines et de les remplacer par des kiosques

• **SAEP Cavalier (Source Cavalier)**

**Localisation :**

- Blauckauss, localité Bellevue (2<sup>ème</sup> section communale)
- Accès facile (sur la route en allant vers Bainet)
- Coordonnées géographiques

Ouvrage	Altitude (m)	Latitude	Longitude
Captage 1	765	18° 26' 20.4''	072° 71' 81.6''

Captage 2	771	18° 26' 21.0"	072° 71' 83.2"
Réservoir 1	760	18° 26' 05.3"	072° 71' 91.6"
Réservoir 2	676	18° 24' 95.1"	072° 72' 50.6"

**Ouvrages :**

- 2 boîtes de captage
- 1 ligne d'adduction
- 2 lignes de distribution
- 2 réservoirs de stockage
- 15 fontaines
- 35 Prises Privées

**Remarques :**

- Etudier la possibilité d'extension de ce SAEP vers deux autres localités
- Etudier la possibilité de repositionner les fontaines et de les remplacer par des kiosques.

• **Point d'eau K-Baptiste (Puits muni d'une PMH)**

**Localisation :**

- Localité K-Baptiste (5<sup>ème</sup> section communale de Baintet)
- Accès facile (près du bourg)
- Coordonnées géographiques :

Altitude	Latitude	Longitude
23 m	18° 18' 13.50"	072° 76' 84.20"

**Ouvrages :**

- Un puits sur lequel est installée une PMH non fonctionnelle

**Remarques :**

- Étudier la possibilité de remplacer la PMH par une pompe solaire
- Étudier la possibilité de construire un réservoir-fontaine en maçonnerie de roches ou un kiosque avec un réservoir en polyéthylène.
- 

**Lot 2 : Communes de La-Vallée-de-Jacmel et Marigot**

**1- Commune de La Vallée-de-Jacmel**

• **SAEP Bas Mingo (Source Grand Bois )**

**Localisation :**

- Morne à Brûler (localité Bas Mingo, 3<sup>ème</sup> section communale)
- Accès avec véhicule tout terrain seulement
- Coordonnées du captage :

Altitude	Latitude	Longitude
471 m	18° 31' 07.6"	072° 65' 93.3"

**Ouvrages :**

- 1 boîte de captage
- 2 lignes d'adduction
- 1 bassin de distribution
- 3 réservoirs de stockage
- 5 fontaines

**Remarques :**

- Etudier la possibilité d'extension de ce SAEP vers une autre localité (Gilbert)
- Etudier la possibilité de repositionner les fontaines et de les remplacer par des kiosques.

**2- Commune de Marigot****• SAEP Cadette (Source Cadette)****Localisation :**

- Macary (localité Cadette, 3ème section communale)
- Accès avec véhicule tout terrain
- Coordonnées du captage :

Altitude	Latitude	Longitude
645 m	18° 28' 73.8"	072° 29' 89.2"

**Ouvrages :**

- 1 boîte de captage
- 1 bassin de contrôle (non fonctionnel)
- 4 fontaines (ruines)

**Remarques :**

- Etudier la possibilité d'extension de ce SAEP
- Etudier la possibilité de repositionner les fontaines et de les remplacer par des kiosques si nécessaires.

**• SAEP Source Dubois****Localisation :**

- Fonds Jean Noel (localité Dubois, 4ème section communale)
- Accès plus ou moins facile
- Coordonnées du captage :

Altitude	Latitude	Longitude
415 m	18° 27' 31.6"	072° 28' 64.5"

**Ouvrages :**

- Une boîte de captage
- Une ligne d'adduction vers Pérédo
- 3 lignes de distribution
- 7 fontaines

**Remarques :**

- Etudier la possibilité d'extension de ce SAEP pour le raccorder à celui de Pérédo situé un peu plus bas.